Le « Pack »
Art-Thérapie

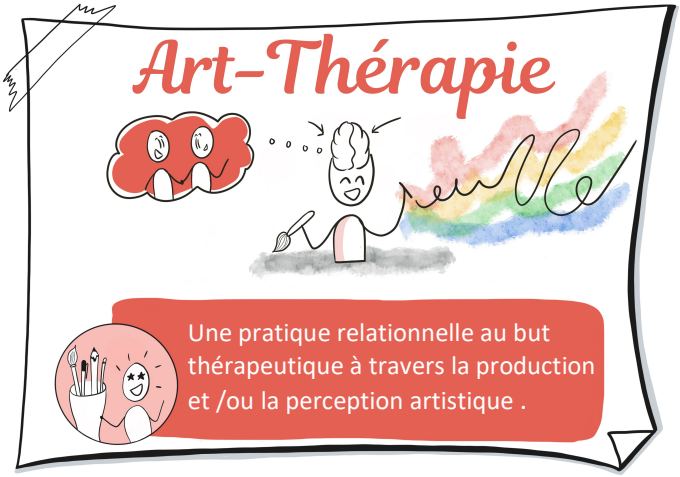

Pour qui ?

L'ART -Thérapie s'adresse à tous les publics en situation de fragilité :

- souffrant de maladies neuro-dégénératives (ou non),
- présentant des troubles cognitifs (ou non)
- présentant des troubles sensoriels (sauf déficience visuelle) ou non

et/ou présentant des troubles dépressifs, d'anxiété, désorientation.

Des ateliers peuvent être organisés avec les proches aidants (familles, proches…).

Pourquoi ?

L'ART -Thérapie est un **processus** créatif

Le travail individuel ou collectif amène chaque personne vers son processus créatif.

Nous réveillons l'énergie créatrice qui permet à chaque participant de :

- ◊ maintenir ses capacités ou les découvrir
- ◊ trouver des solutions de communication
- ◊ prendre plaisir à réaliser une «œuvre» et parfois, découvrir son talent...

Ce processus créatif et l'accompagnement art-thérapeutique permettent à chacun de :

- extérioriser des sentiments, les observer, les transformer
- se détacher des émotions douloureuses, retrouver un équilibre émotionnel
- revoir et retracer ses limites et son cadre d'échange avec les autres et le monde extérieur

L'ART -Thérapie permet ainsi un accompagnement vers le mieux-être : garder l'esprit « vivant », se sentir valorisé et continuer à être actif, minimiser les crises d'angoisse, retrouver l'estime de soi et prévenir l'isolement social.

Comment ?

Les ateliers **d'ART -Thérapie** sont des espaces d'expression et de création

A l'aide de supports d'arts plastiques choisis pour leur vertu de « déclencheurs culturels », les ateliers sont propices à des transmissions de savoir-faire et à des échanges de souvenirs entre les participants : textile et tissage, graphisme, peinture, collage, écriture de contes… Les créations réalisées lors des ateliers sont conservées par les participants qui ont ainsi le plaisir de pouvoir garder les objets créés ; ils privilégient l'utilisation de matériel de récupération.

L'Art-thérapeute propose une grande diversité de supports et une possibilité d'adaptation afin de mettre en œuvre un accompagnement adapté à l'état physique et mental au moment de la prise en charge des bénéficiaires et de répondre aux plus près de leurs besoins. Elle met en place une activité adaptée au lieu de travail (salle, éclairage, point d'eau, configuration des tables …) et aux profils des résidents.

Intervenante de l'AVIHE :
Anastasia Pradon - Art-thérapeute, médiatrice.
Titulaire d'un master en sociologie. Diplômée de l'Ecole d'Art -Thérapie de Lyon.

Un programme d'interventions personnalisé

Formule 1 : 10 journées de 7h

Tarif pour une journée de 7h = 320 €

soit un total de 3200€ TTC pour 10 journées

Les frais de déplacements sont facturés en sus selon la grille d'indemnités kilométriques en vigueur.

Exemple de programme pour une journée de 7h : Séances individuelles le matin (de 2 à 4) et 2 ateliers collectifs l'après-midi (résidents ou binômes « résident-famille »)

Formule 2 : 15 Demi-journées de 4h

Tarif pour une demi-journée de 4h = 185 €

Soit un total de 2775€ pour 15 demi-journées

Les frais de déplacements sont facturés en sus selon la grille d'indemnités kilométriques en vigueur.

Cette formule est possible uniquement pour les bénéficiaires situés proches géographiquement.

Exemple de programme pour une demi-journée de 4h : à compléter

Pour chaque formule, il est possible de co-construire **un programme d'interventions personnalisé**, validé avec l'Art-Thérapeute, en fonction des besoins et attentes des résidents et de l'organisation de la structure.

Il est préconisé :

- que chaque participant bénéficient de plusieurs séances (minimum 3 ??)
- une fréquence minimum de 1 séance par mois : possible toutes les semaines ou tous les 15 jours

Atelier en séances individuelles
Durée de la séance :
de 20 à 50 minutes

Atelier en séances collectives pour un groupe de 3 à 8 résidents (selon profils).
Durée de la séance :

Atelier en séances collectives pour les résidents avec leurs proches :
3-4 binômes « résident-famille »
soit 6 à 8 participants (selon profils)
Durée de la séance :

Public ciblé

- Les séances individuelles ciblent les résidents présentant des troubles cognitifs sévères, des troubles de la communication et un fort isolement social : nouvellement arrivés dans l'établissement ou qui ne participent pas ou peu à la vie collective. Ces séances peuvent avoir lieu en chambre.

- Les séances collectives peuvent concerner tous les résidents (sauf handicap visuel grave) avec l'objectifs de composer des groupes les plus « homogènes » possibles.

- Les séances collectives pour un groupe composé de binômes « résident- famille » offrent un espace de création partager entre le résident et son proche. Elles sont un support à la relation pour retrouver des moyens de communication, exprimer des émotions, recréer du lien et changer le regard de l'un sur l'autre dans un contexte apaisé et créatif ou chacun trouve sa place.